

Jubilé Envolée Nordique Classique et Historique

Règlement

Article 0 : Le présent règlement reste soumis à validation par la préfecture. L'organisation se réserve le droit de modifier ce dernier pour en assurer la bonne tenue.

Article 1 : le Jubilé de l'Envolée Nordique Classique et Historique (« le Jubilé ») se déroulera, à Chapelle-des-Bois, le samedi 25 janvier 2025 sur 22.5km. Le Jubilé n'est pas une course, mais un évènement sportif festif à l'occasion de la 50^{ème} édition de « L'Envolée Nordique »

Article 2 : Participation par équipe de deux skieurs (homme et/ou femme). Les équipes doivent rester groupées au départ, durant tout l'évènement et à l'arrivée. Les participants doivent être nés avant le 31 décembre 2006.

Article 3 : Départ sur 2 lignes. Une première ligne partira à 16h00 (Envolée Classique Historique). Elle est réservée aux équipes ayant du matériel « historique » : skis bois, vêtements d'époque. L'organisation sera juge de cette qualification au stade de départ.

Une deuxième ligne partira à 17h00 (Envolée Classique) et concernera toutes les autres équipes.

Seule la technique classique est autorisée, en excluant l'usage unique de la double poussée.

Article 4 : Ravitaillement L'évènement est en semi-autonomie mais des ravitaillements en liquide (chaud / froid) et solide sont prévus le long du parcours.

Article 5 : Classement : Le Jubilé Envolée Nordique Classique et Historique étant un évènement sportif et non une course, il ne sera pas établi de classement ni de décompte de temps. Cependant, des récompenses seront remises aux équipes valeureuses et un lot souvenir à chaque participant.

Article 6 : Engagement :

- Par internet sur Envolée Nordique 2025 <https://www.envoleenordique.com/>
- Sur place le jour de l'épreuve en fonction des disponibilités restantes.

Les frais d'inscription s'élèvent à 30€. Ils seront remboursés (diminués des frais de Service) pour les équipes ayant été agréées comme « historiques »



Envolée Nordique

50^e Edition

A noter que les frais de service à l'inscription sont à la charge de l'organisateur mais ils ne seront pas remboursés en cas de désistement ou d'annulation.

Article 7 : Parcours et balisage : Le système de balisage sera organisé avec des fanions le long de la piste.

Article 8 : Equipement – Matériel obligatoire

Chaque participant s'équippa en fonction de la météo.

Il est imposé du matériel de Ski de fond style classique, avec système anti recul (ou fart de retenue)

Une frontale en état de marche est obligatoire pour chaque participant.

Article 9 : Disqualification :

- Surpris à jeter des papiers ou tout autres déchets
- Faisant preuves de manque de respect aux participants et bénévoles
- Faisant l'usage unique de la double poussée.

Article 10 : Réclamations : elles doivent être faites par écrit et remises au comité d'organisation accompagnées de la somme de 32 €. Cette caution sera remboursée si le bien fondé de la réclamation est reconnu. Les décisions sont sans appel.

Article 11 : Annulation : En cas de force majeure nécessitant l'annulation, un remboursement de l'inscription après retenue de 10€ + frais services par équipe sera effectué.

Article 12 : Désistement : Une équipe peut se désister en informant l'organisation par e-mail à contact@envoleenordique.com :

- Sans Justificatif médical :
 - o jusqu'au Samedi 04 Janvier 2025 à 23h59, remboursement du montant de l'inscription diminué des frais de service
 - o A partir Dimanche 05 Janvier 2025 à 0h00, aucun désistement ne pourra être traité et l'équipe ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.
- Avec Justificatif médical :
 - o jusqu'au Samedi 18 Janvier 2025 à 23h59, remboursement du montant de l'inscription diminué des frais de service
 - o A partir Dimanche 19 Janvier 2025 à 0h00, aucun désistement ne pourra être traité et l'équipe ne pourra prétendre à un quelconque remboursement





Article 13 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve.

L'assistance médicale est assurée par des secouristes et un médecin. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Le concurrent qui abandonne doit informer l'organisateur à l'arrivée ou à un poste de contrôle/ravitaillement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

Article 14 : Assurance et responsabilité : Responsabilité civile :

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposé(e)s et de tous les participant(e)s à l'événement.

Un justificatif peut être fourni à tout(e) participant(e) qui en fait la demande.

Individuelle accident : En acceptant les conditions d'inscription, le présent règlement et prenant part aux épreuves, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'organisation sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

Domage matériel : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre les Organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.





Envolée Nordique

50^e Edition

Article 15 : Droit à l'image. Les photos prises dans le cadre de la compétition pourront être utilisées par les organisateurs pour la promotion de la manifestation. En signant le règlement les participants abandonnent leurs droits sur ces photos.

